



DÉLIBÉRATION N°2024-01

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Le mercredi 28 février 2024 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS - Clémence PARODI - Virginie PIN - Élodie PRESLES - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Virginie PIN
Chantal EYMEODU a donné sa procuration à Richard GALY
Bruno GENZANA a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Marion COUTRIS
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR
Patrick RANCHAIN a donné sa procuration à Élodie PRESLES

ÉTAIT ABSENTE :

Bénédicte LEFEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU les statuts d'Arsud,

Considérant :

- Que le code général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L.4312-1, un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De prendre acte du débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est tenu lors de cette séance sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 28 février 2024

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240228-2024-01-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2024